



COMPTE - RENDU

SOMMAIRE

DEPARTEMENT DE PARIS



Séance des lundi 17 et mardi 18 décembre 2007

La séance est ouverte le lundi 17 décembre 2007 à 22 h 30, sous la présidence de Mme STIEVENARD, vice-présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général.

Adoption de comptes rendus.

Mme STIEVENARD, présidente, propose à l'Assemblée d'adopter le compte rendu sommaire de la séance du lundi 12 novembre 2007 qui a été affiché, ainsi que le procès-verbal intégral de la séance du 1er octobre 2007 qui a été publié au bulletin départemental officiel.

Ils sont adoptés sans observation.

2007 DDEE 99 G Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention avec l'association "Paris initiatives entreprises" (8e) prévoyant l'attribution d'une participation au fonctionnement et le versement d'une cotisation d'adhésion à l'association. - Montant : 300.000 euros.

Mme BERTRAND fait remarquer que le Département de Paris diminue sa subvention de fonctionnement, de 370.000 euros à 300.000 euros, et dans le même temps les fonds européens passent de 5 % du montant global du budget de fonctionnement à 17-20 %, donc il est possible de constater qu'il y a une véritable réserve de financement dans les fonds européens. L'orateur en déduit que lorsque les pouvoirs publics français, pour une raison ou une autre, sont amenés à diminuer une partie de leur financement, il y a une réserve qu'il convient d'exploiter.

L'orateur se félicite de cette nouvelle ressource.

Mme COHEN-SOLAL, rapporteure, indique que, pour 2008, cette association a décidé de modifier, à partir d'une inspection diligentée par l'Exécutif, ses actions notamment pour consolider le pôle de gestion financière, ouvrir le Conseil d'Administration à de nouveaux membres, faire évoluer les formes de financement et développer des permanences dans les arrondissements.

L'orateur estime que cette plateforme est répartie sur de très bonnes bases, par ailleurs, elle a proposé des dossiers de financement aux fonds européens qui ont accepté pour des financements non négligeables.

L'orateur ajoute qu'elle incite d'autres partenaires de la collectivité parisienne à demander aux fonds européens une participation.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 99 G.

Il est adopté.

DRH 31 G Modification de l'allocation prévoyance santé.

Mme STIEVENARD, présidente, indique que ce projet de délibération a fait l'objet d'un amendement n° 1 G déposé par l'Exécutif.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, l'amendement n° 1 G déposé par l'Exécutif.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 31 G ainsi amendé.

Il est adopté.

2007 DRH 39 G Modifications de certaines dispositions statutaires applicables aux corps d'assistants socio-éducatifs, manipulateurs d'électro-radiologie médicale et personnel de rééducation du Département de Paris.

Mme STIEVENARD, présidente, indique que ce projet de délibération a fait l'objet d'un amendement technique n° 2 G déposé par l'Exécutif.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 2 G déposé par l'Exécutif.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 39 G ainsi amendé.

Il est adopté.

Vœu n° 3 G déposé par les groupes "Les Verts", socialiste et radical de gauche et communiste, relatif à la prise en charge des exilés dans le 10e arrondissement, particulièrement les mineurs exilés adopté à l'unanimité par le Conseil du 10e.

Vœu n° 3 G bis déposé par l'Exécutif

M. LHOSTIS rappelle qu'il s'agit d'un vœu, adopté à l'unanimité par le conseil d'arrondissement du 10^e, qui porte sur la situation des exilés et qui souhaite que la prise en charge de ces personnes, qui est déjà réalisée en partie pour la restauration et l'accueil, puisse bénéficier notamment d'un accueil de jour et d'une bagagerie.

L'orateur ajoute qu'il s'agit d'une revendication ancienne dans le 10^e arrondissement et qu'elle est renouvelée parce que, dans la dernière période, il y a une recrudescence de ces exilés et notamment de mineurs.

L'orateur estime qu'un kiosque d'accueil permettrait d'améliorer la situation.

Mme STIEVENARD, présidente, rappelle qu'après la fermeture de Sangatte en novembre 2002, le Ministre de l'intérieur de l'époque, M. SARKOZY avait déclaré : "Sangatte ferme, dans 3 ou 4 semaines, on ne parlera plus des réfugiés de Calais".

M. LHOSTIS estime que c'est une honte.

Mme STIEVENARD, présidente, souligne que cinq ans après le phénomène de l'afflux des migrants adultes ou mineurs ne s'est pas tari et ces personnes n'ont pas renoncé à rejoindre l'Angleterre ou d'autres pays au péril de leur vie.

L'orateur indique que les Gares de l'Est et du Nord constituent un point de fixation de ces migrants, et que le Département de Paris s'est rapidement adapté pour faire face à cette situation en créant dès 2003 une cellule d'accueil des mineurs isolés étrangers afin d'accueillir et d'orienter ces jeunes en difficulté.

L'orateur rappelle que 1.500 jeunes de toute nationalité ont été accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance depuis 2002.

L'orateur ajoute que la collectivité parisienne avait obtenu un dispositif unique de maraude et de première mise à l'abri financé par l'Etat, mais n'a toujours pas

obtenu l'installation souhaitée d'un kiosque d'accueil de jour pour les exilés majeurs, bien qu'un local ait été repéré et identifié à cette fin.

L'orateur rappelle qu'en juin 2003, le Préfet de région a reconnu dans un rapport remis au gouvernement le bien fondé des demandes du Département de création d'une plateforme d'accueil et d'orientation pour les mineurs avant leur possible prise en charge par les services de protection de l'enfance.

L'orateur fait observer que la situation n'a pas évolué et que l'Exécutif persévère dans ses demandes et propose un vœu n° 3 G bis car il est inadmissible que l'Etat ne prenne pas ses responsabilités pour répondre à une situation humanitaire dramatique.

L'orateur propose le retrait du vœu n° 3 G et demande aux signataires de ce vœu d'apporter leur appui au vœu de l'Exécutif qui fait largement écho à leurs exigences.

M. LHOSTIS indique qu'il se rallie au vœu déposé par l'Exécutif.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le vœu n° 3 G bis déposé par l'Exécutif.

Il est adopté.

DASES 546 G Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention avec l'association "Quadra" relative à la mise en place et à l'animation d'un atelier intitulé "parcours de revalorisation de soi" en direction d'allocataires du RMI.

Mme STIEVENARD, présidente, indique que ce projet de délibération a fait l'objet d'un amendement technique n° 4 G déposé par l'Exécutif.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, l'amendement n° 4 G déposé par l'Exécutif.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 546 G ainsi amendé.

Il est adopté.

**2007 DASES 568 G Programme
Départemental d'Insertion. -
Renouvellement de la convention avec la
Caisse d'Allocations Familiales de Paris
pour la gestion de l'allocation logement
complémentaire en faveur des
bénéficiaires parisiens du RMI.**

Mme STIEVENARD, présidente, indique que ce projet de délibération a fait l'objet des amendements n^{os} 5 G, 6 G et 7 G déposés par le groupe « Les Verts ».

Mme ATALLAH rappelle qu'il s'agit de renouveler la convention entre le Département et la Caisse d'allocation familiale de Paris relative à la gestion d'une aide au logement en complément de l'aide de droit commun destinée aux bénéficiaires parisiens du R.M.I. et arrivant à expiration le 31 décembre 2007.

L'orateur ajoute que, créé en 1994 dans le cadre du programme départemental d'insertion, ce dispositif d'aide au logement est considéré comme étant un outil très important pour faciliter l'accès au logement, ou éviter l'expulsion des parisiens vivant avec un R.M.I.

L'orateur précise que le montant de cette aide est plafonné à 183 euros par mois pour une famille et à 122 euros pour une personne seule et que ces plafonds diminuent ensuite de 15 euros par période d'ancienneté de 12 mois dans le dispositif, sans aller sous le seuil des 91 euros pour une famille et de 61 euros pour une personne seule.

L'orateur souligne que pour qu'un RMiste puisse bénéficier de cette aide importante, il ne lui suffit pas de justifier qu'il vit avec un revenu de 440 euros par mois, en effet, il doit aussi être locataire et bénéficier d'une allocation logement du droit commun versée par la C.A.F. et avoir signé un contrat d'insertion.

L'orateur s'interroge : comment admettre ces conditions limitant l'accès à cette prestation indispensable lorsqu'on connaît les difficultés que peuvent rencontrer les bénéficiaires du R.M.I. pour trouver un logement à Paris ou pour éviter une expulsion quand ils ont la chance d'être locataire ?

L'orateur fait observer que d'ailleurs, le bilan qui figure dans ce projet de délibération est bien la preuve qu'avec les conditions d'accès fixées la majorité des RMistes est exclue de ce dispositif ou ne peut y accéder, en effet, selon ce bilan, en 2006, ils ne sont que 5.332 bénéficiaires sur 58.000 RMistes qui ont bénéficié d'un montant moyen de 180 euros par mois.

L'orateur estime qu'il est indispensable de réadapter les conditions d'accès et les modalités de mise en oeuvre de ce dispositif afin de permettre au plus grand nombre de parisiens vivant avec le RMI de pouvoir y accéder.

L'orateur indique que l'amendement n^o 5 G vise à demander la suppression de la condition de signature d'un contrat d'insertion.

L'orateur ajoute que l'amendement n^o 7 G vise à supprimer la dégressivité du montant de l'aide qui pénalise les RMistes selon leur ancienneté dans le dispositif.

L'orateur indique que l'amendement n^o 6 G propose que le montant de l'A.L.C. soit plafonné à 376 euros par mois pour une famille au lieu de 183 euros et à 244 euros par mois pour une personne isolée au lieu de 122 euros.

L'orateur estime que la priorité doit être donnée à l'accès au logement et au maintien dans les lieux car le logement est la condition inévitable pour les démarches d'insertion et non pas le contraire.

Mme STIEVENARD, présidente, rapporteure, indique à Mme ATALLAH que l'Exécutif accorde beaucoup d'importance à cette allocation logement complémentaire R.M.I. qui est importante pour solvabiliser les charges de loyer des ménages allocataires du R.M.I. et prévenir les expulsions locatives.

L'orateur ajoute que cette allocation a énormément progressé puisqu'il y avait 1.200 personnes bénéficiaires en 2002 contre 7.000 actuellement, et un coût multiplié par quatre depuis 2002.

L'orateur fait remarquer, sur la proposition visant à doubler le montant de l'aide allouée, qu'il s'agit d'une allocation complémentaire aux minima sociaux, qui relève de la solidarité nationale et aux allocations logement de droit commun versés par la C.A.F. et cette allocation attribuée par le Département n'a pas pour vocation de se substituer à ces prestations de base.

L'orateur souligne que le doublement de cette allocation poserait de réelles questions de faisabilité budgétaires et techniques, car il s'agit d'une allocation différentielle visant à laisser une charge résiduelle pour les bénéficiaires qui ne dépasse pas 25 % de son revenu en charge de son loyer.

L'orateur émet un avis défavorable sur cette proposition.

L'orateur, concernant la suppression de la référence au contrat d'insertion comme critère d'éligibilité à l'aide, rappelle que le souhait du Département est de voir le plus grand nombre d'allocataires s'engager dans un parcours d'insertion, donc le choix a été fait de lier les prestations et l'engagement d'une démarche d'insertion. L'orateur ajoute que ce taux de contractualisation qui était fort bas en 2001 est monté à 45 % et l'objectif de 50 % est visé pour 2008.

L'orateur émet donc un avis défavorable à l'amendement n° 5 G.

L'orateur, en revanche, estime qu'il est possible de supprimer la dégressivité.

L'orateur ajoute que ce sera quelque chose de tout à fait favorable pour les personnes pendant le temps où elles se trouvent au R.M.I., le souhait le plus cher de la collectivité parisienne étant qu'elles en sortent le plus rapidement possible.

L'orateur indique qu'elle fait droit à l'une des demandes et souhaite le retrait des amendements n°s 5, 6 et 7 sachant que l'Exécutif a déposé un amendement n° 7 G bis en réponse à ces propositions.

Mme ATALLAH indique qu'elle retire ses amendements car la dégressivité était l'une de ses priorités.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, l'amendement n° 7 G bis déposé par l'Exécutif.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération n° 568 G ainsi amendé.

Il est adopté.

2007 DASES 583 G Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer avec l'association "Emmaüs" une convention pluriannuelle relative au financement de son activité de maraude dans le secteur des 9e, 10e, 18e et 19e arrondissements, et fixation de la participation financière du Département de Paris au budget de fonctionnement de cette action au titre de l'exercice 2008.

M. COUMET souligne l'importance des efforts engagés par la collectivité parisienne pour l'aide aux sans-abri, alors même qu'il s'agit d'une compétence d'Etat. L'orateur ajoute que le Maire de Paris et l'ensemble des élus parisiens ont d'ailleurs interpellé les représentants de l'Etat à maintes reprises, notamment pour des créations de lits d'hébergement et pour un rééquilibrage géographique.

L'orateur fait observer que la collectivité parisienne a pris ce problème à bras-le-corps, en multipliant les financements de tous ordres, pour améliorer l'aide aux sans domicile, ainsi, depuis 2001, le budget consacré à la solidarité a augmenté de 70 %.

L'orateur rappelle qu'il y a plus de trois ans, la mairie du 13e arrondissement a initié, en partenariat avec la D.D.A.S.S. de Paris, une démarche innovante autour de l'idée partagée qu'une meilleure coordination des acteurs locaux était nécessaire pour une aide plus efficace aux personnes sans abri, cela s'est concrétisé par la mise en place de réunions mensuelles, regroupant acteurs associatifs et institutionnels intervenant dans le domaine de la précarité, représentants des conseils de quartier, ainsi que, ponctuellement, d'autres intervenants pour leurs compétences particulières.

L'orateur indique que ces réunions sont animées par un membre du cabinet de la mairie du 13e arrondissement, cette situation était censée être provisoire puisque la D.D.A.S.S. avait assuré qu'un chargé de mission de la F.N.A.R.S. serait recruté pour animer cette coordination précarité.

L'orateur ajoute qu'il importe que le travail engagé par la cellule précarité du 13e arrondissement reste en cohérence avec celui qui est mené à l'échelon parisien, par ailleurs, le fonctionnement régulier de cette coordination précarité fait ressortir de manière criante le besoin d'outils d'évaluation, de tableaux de bord, de méthodes de partage des connaissances et des pratiques qui ont vocation à être conçues par l'ensemble des partenaires.

L'orateur indique qu'il est très attaché au recrutement d'un coordinateur pour animer ce projet et souhaite que le Conseil de Paris apporte son soutien à ces trois projets de délibération.

Mme STIEVENARD, présidente, rapporteure, rappelle que la mairie du 13e arrondissement a organisé récemment une réunion publique qui a connu un grand succès.

L'orateur indique que le Conseil de Paris engage aujourd'hui un total de près de 4 millions d'euros de crédit en fonctionnement sur la coordination des maraudes, un renforcement des équipes de maraude gérées par Emmaüs dans un certain nombre d'arrondissements, ainsi que le financement des 15 accueils de jour existant et le financement des activités culturelles au sein de ses centres d'hébergement d'urgence du CASVP.

L'orateur ajoute qu'en investissement passent également des projets de délibération sur la cité Trévisé ou le centre d'hébergement d'urgence Messagerie, dans le 10^e arrondissement, qui augmentent les capacités d'hébergement, à la fois en quantité et en qualité, pour tenter de faire face à cette recrudescence de la pauvreté, constatée depuis 2003, dans l'ensemble du pays.

Mme STAMBOULI, rapporteure, indique qu'il est difficile de ne pas parler de ce qui s'est passé ce week-end et des violences qui ont eu lieu sur le parvis de Notre-Dame et sur les quais de la Seine, dans la mesure où le mouvement des "Don Quichotte" a voulu rappeler que les promesses de l'Etat, signées lors du protocole du 8 janvier 2007, n'avaient pas été tenues et notamment sur le nombre de places en maisons relais.

L'orateur déclare qu'elle s'associe aux protestations qui ont eu lieu suite à ces violences et rappelle que les promesses sur le nombre de places n'ont pas été tenues et indique qu'il y aura un comité de suivi du plan, signé en janvier 2007, qui se tiendra jeudi prochain.

L'orateur ajoute qu'au cours de cette réunion, il sera possible de rappeler à Mme BOUTIN, qui pense qu'il y a des places libres pour les sans domicile alors que les gymnases qui ont ouvert sont pleins, alors que le S.A.M.U. social ne parvient pas à donner des places à l'ensemble des personnes qui appellent au n° 115. L'orateur fait remarquer que la question des sans domicile n'est toujours pas résolue et que l'ensemble des promesses doit effectivement être tenu sur le nombre de places à ouvrir, des places de qualité, des places avec une durée de séjour suffisante pour que l'on arrête de voir des gens âgés, des gens en difficulté, venir encore frapper à la porte des abris de nuit, dans ces conditions, le soir.

Mme STIEVENARD, présidente, rapporteure, estime que la mobilisation des "Don Quichotte" met en lumière des promesses non tenues du Gouvernement et, surtout, la nécessité de mettre en place, d'urgence, un véritable plan national en faveur

des sans abri, mobilisant l'ensemble des collectivités d'Ile-de-France, en particulier celles qui n'appliquent pas la loi SRU et qui ne disposent pas de capacités d'hébergement d'urgence ou très peu.

L'orateur ajoute qu'il n'y a pas de fatalité aux problèmes posés par les sans abri et que ce phénomène pourrait être résorbé si les décideurs locaux et nationaux s'engageaient et respectaient leurs promesses.

M. LEGARET indique que son groupe votera ce projet de délibération.

L'orateur considère que sur un sujet qui devrait plutôt appeler l'unanimité du Conseil, il est dommage de faire de la polémique inutile et de toujours rejeter la faute sur le Gouvernement.

L'orateur ajoute que modestement, à l'échelle de la mairie du 1^{er} arrondissement, un effort de solidarité est fait sans que les services municipaux daignent mentionner cette action dans les communiqués de presse innombrables qui tombent tous les jours, en effet, par un curieux hasard, on mentionne la mairie du 4^e arrondissement et jamais la mairie du 1^{er} arrondissement.

L'orateur, quant aux "Don Quichotte", fait observer que pour connaître le problème et pour avoir fait une maraude de nuit avec "Emmaüs" par une nuit de grand froid, lorsqu'il y a de tels froids, il y a un risque vital pour les sans-abri, et les faire dormir sous la tente dans de mauvaises conditions, c'est prendre des risques et de lourdes responsabilités.

L'orateur considère que la solidarité à l'égard des sans-abri, c'est l'affaire de tous : c'est l'affaire de la Ville, c'est l'affaire des particuliers, c'est l'affaire des mairies d'arrondissement. L'orateur considère que mettre des gymnases à disposition est une bonne chose, en effet, faire dormir des personnes dans de bonnes conditions, dans des salles à bonne température est beaucoup moins irresponsable que de soutenir l'action des « Don Quichotte » qui veulent faire dormir des malheureux par des nuits glaciales sous la tente et avec des risques considérables.

Mme STAMBOULI, rapporteure, rappelle que malgré les gymnases, malgré les places "grand froid" qui peuvent ouvrir, il y a des gens qui dorment dehors encore cette nuit, malgré les accueils de jour et malgré un certain nombre de dispositifs, il y a des gens qui sont dans les bois aujourd'hui, qui sont dans les rues de Paris, etc.

L'orateur ajoute que le mouvement n'a jamais souhaité encourager des gens qui avaient un abri à rester dehors mais bien à regrouper des gens qui sont dehors.

L'orateur estime qu'il n'est pas possible de nier cette réalité, en effet des chiffres au quotidien montrent qu'au 115, on appelle et des refus sont quand même donnés parce que les places sont insuffisantes. L'orateur indique qu'il manque 5.000 places en Ile-de-France selon des données qui montrent que le nombre de places aujourd'hui est quantitativement insuffisant.

L'orateur n'est pas satisfaite par les lits "grand froid", les dispositifs pour une nuit et souhaite que ces 5.000 places permettent une durée de séjour suffisante pour que les personnes puissent se rétablir.

M. LEGARET souligne que cela ne peut donc être des tentes.

Mme STAMBOULI, rapporteure, fait remarquer que les tentes n'ont été qu'un mouvement de protestation.

Mme STIEVENARD, présidente, rapporteure, fait remarquer à **M. LEGARET** que, lorsque les journalistes l'interrogent, elle indique qu'il y a une salle ouverte à la mairie du 4e et qu'il y a aussi des places à la mairie du 1er arrondissement, dès lors que l'on daigne l'en avertir, ce qui n'est pas le cas, en effet, elle l'apprend par la presse, avec intérêt.

M. LEGARET indique que cela ne figure jamais dans les communiqués de la Mairie de Paris.

Mme STIEVENARD, présidente, rapporteure, fait remarquer qu'il ne s'agit pas du tout de polémiquer mais objectivement, quand le Gouvernement annonce 20.000 logements très sociaux pour 2007 alors qu'il n'y en a que 12.000 qui sont réalisés.

M. LEGARET estime que ce n'est pas le même problème.

Mme STIEVENARD, présidente, rapporteure, considère qu'il s'agit bien du même problème.

M. LEGARET estime que non.

Mme STIEVENARD, présidente, rapporteure, fait observer que dans la région parisienne, particulièrement confrontée à la crise du logement, Paris continue à produire 37 % des logements très sociaux, il y a donc un problème.

L'orateur ajoute qu'en ce qui concerne le 1 % logement, 3.000 logements par an devaient être mobilisés pour sortir des travailleurs pauvres des centres d'hébergement, or, le Gouvernement n'a réussi à en mobiliser que 1.000.

L'orateur estime que Paris n'a pas de leçon à recevoir, en effet, le centre Suzanne Képès, la rue Montesquieu, la rue du faubourg Saint-Martin ont été ouverts et d'autres lieux seront ouverts autant qu'il sera nécessaire.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux, voix, à main levée, le projet de délibération DASES 583 G.

Il est adopté.

2007, DASCO 75 G - Approbation du changement de dénomination du collège Fontaine au Roi situé 61, rue de la Fontaine-au-Roi (11e) en collège Lucie Aubrac.

Mme CAPELLE rappelle qu'au mois de mars 2007, peu après la disparition de la grande résistante Lucie Aubrac et en accord complet avec Raymond, son époux, les élus du groupe M.R.C. avaient déposé un vœu tendant à ce que le collège Fontaine-au-Roi reçoive son nom.

L'orateur ajoute que ce projet de délibération concrétise la décision de la collectivité parisienne de donner suite à ce vœu et elle en remercie le Maire de Paris.

L'orateur indique que situé dans le quartier du Bas-Belleville, classé en « politique de la ville », le collège Fontaine-au-Roi accueille des enfants d'origines très diverses et qu'en choisissant le nom de Lucie Aubrac pour ce collège, il est donné un signe fort des valeurs républicaines, laïques, progressistes et universalistes, qu'elle souhaite être celles de la France et que Lucie Aubrac défendit tout au long de son existence.

L'orateur se réjouit de ce projet de délibération que naturellement son groupe votera.

Mme STIEVENARD, présidente, indique qu'elle a eu la chance de rencontrer Lucie et Raymond Aubrac et qu'elle s'associe totalement aux propos de **Mme CAPELLE**.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux, voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 75 G.

Il est adopté.

2007, DPA 75 G - Approbation du principe d'indemnisation de la Société EIFFAGE CONSTRUCTION PARIS PATRIMOINE dans le cadre des travaux d'extension et de restauration du groupe scolaire composé du collège Dolto 354, rue des Pyrénées et de l'école élémentaire 104, rue de Belleville (20e). - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer le contrat de transaction correspondant.

Mme STIEVENARD, présidente, indique que ce projet de délibération a fait l'objet d'un amendement technique n° 8 G déposé par l'Exécutif suite à une erreur matérielle, par lequel est ajoutée la référence aux deux collectivités et non pas seulement au Département de Paris.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, l'amendement n° 8 G.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 75 G ainsi amendé.

Il est adopté.

(La séance, suspendue à 23 h 10 le lundi 17 décembre 2007, est reprise le mardi 18 décembre 2007 à 10 h 15, sous la présidence de M. DELANOE, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général.

2007 DASES 414 G - DF 29 G - Budget primitif des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance au titre de l'exercice 2008.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 414 G-DF 29 G.

Il est adopté.

2007, DF - DRH 28 G - Créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services départementaux au titre de 2008.

M. LE PRESIDENT indique que ce projet de délibération a fait l'objet des amendements

n°s 1 G et 2 G déposés par le groupe communiste et d'une lettre rectificative n° 1 G bis déposée par l'Exécutif.

M. LE PRESIDENT demande à M. SAUTTER l'avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 1 G déposé par le groupe communiste.

M. SAUTTER, vice-président, rapporteur, émet un avis favorable.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, l'amendement n° 1 G assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

M. LE PRESIDENT indique que l'amendement n° 2 G est retiré.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 1 G bis déposée par l'Exécutif.

Elle est adoptée.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, le projet de délibération DF-DRH 28 G ainsi amendé et tenant compte de la lettre rectificative n° 1 G bis.

Il est adopté.

2007, DF 20 G - Budget primitif du Département de Paris d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2008.

M. LE PRESIDENT indique que ce projet de délibération a fait l'objet d'un amendement n° 3 G déposé par le groupe « Les Verts » et d'une lettre rectificative n° 3 G bis déposée par l'Exécutif.

M. LE PRESIDENT indique que l'amendement n° 3 G est retiré.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 3 G bis déposée par l'Exécutif.

Elle est adoptée.

2007 DF 20-1° G - Budget d'investissement du Département de Paris pour 2008.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, la section des autorisations de programme, mission par mission, puis globalement.

Elle est adoptée.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, la section de règlement, chapitre par chapitre, puis globalement.

Elle est adoptée.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 20 G n° 1, budget d'investissement du Département de Paris.

Le budget d'investissement du Département est adopté.

DF 20-2° G - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2008.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 20 G n° 2, chapitre par chapitre.

Ils sont adoptés.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 20 G n° 2 globalement en tenant compte de la lettre rectificative n° 3 G bis.

Le budget de fonctionnement du Département de Paris est adopté.

-2007 DF 21 G Individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif d'investissement du Département de Paris pour 2008.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 21 G.

Il est adopté.

Observations relatives à l'ordre du jour.

M. LE PRESIDENT indique que le projet de délibération DU-DF 14 G est retiré de l'ordre du jour.

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général dans divers organismes.

M. LE PRESIDENT propose à l'Assemblée de procéder à la désignation de ses représentants dans les organismes suivants :

Commission de médiation relative au droit au logement opposable (R. 24 G) :

Titulaire : Mme Gisèle STIEVENARD

Suppléante : Mme la Directrice de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Santé ou son représentant.

Commissions administratives paritaires locales compétentes à l'égard des personnels des Etablissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance (R. 25 G) :

Titulaires :

- Mme Gisèle STIEVENARD, présidente
- La Sous-directrice des actions familiales et éducatives
- Le Chef du Bureau des établissements départementaux.

Suppléants :

- Mme Catherine GEGOUT
- Un directeur d'établissement
- Un directeur d'établissement.

Les candidatures proposées sont adoptées (2007, R. 24 G à R. 25 G).

Adoption, par un vote global d'approbation, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. LE PRESIDENT propose à l'Assemblée de se prononcer, à main levée, par un vote global, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'inscription.

Ils sont adoptés.

La séance est levée à 10 h 35.

Votes spécifiques.

M. LE MAIRE DE PARIS
M. Jean-Pierre CAFFET
Mme Dominique BERTINOTTI
M. Jean-Yves MANO
M. Denis BAUPIN
M. Pierre MANSAT
Mme Françoise de PANAFIEU
Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE
M. Roger MADEC

Ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 11 G.

M. Michel CHARZAT
M. Christian SAUTTER
M. Jean-Bernard BROS
Mme Lyne COHEN-SOLAL
Mme Danièle AUFRAY
Mme Isabelle GUIROUS-MORIN
Mme Jeanne CHABAUD
Mme Danièle GIAZZI
M. René LE GOFF
M. Eric HELARD

Ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDEE 97 G.

M. Christian SAUTTER

Ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDEE 104 G.

Mme Colombe BROSSEL

Ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDEE 93 G.

Mme Gisèle STIEVENARD
Mme Martine DURLACH

Ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDEE 95 G.

Mme Mireille FLAM
Mme Lyne COHEN-SOLAL
Mme Isabelle GUIROUS-MORIN
M. René LE GOFF
Mme Geneviève BERTRAND

Ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDEE 99 G.

M. Alain MORELL
M. Gérard REY
Mme Nicole AZZARO
Mme Anne HIDALGO
M. René LE GOFF
M. Gilles ALAYRAC
Mme Marie-France GOURIOU
M. Christophe NAJDOVSKI
Mme Colombe BROSSEL

Mme Laurence DOUVIN
Mme -Frédérique CALANDRA
M. Jacques DAGUENET
Mme Nicole BORVO
Mme Dominique BAUD
M. Alexandre GALDIN

Ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DRH 28 G.

Mme Elisabeth LARRIEU
M. Gérard REY
Mme Marie-Pierre MARTINET
M. Christian CABROL
M. René LE GOFF
M. Alain LE GARREC
Mme Marie-France GOURIOU
M. Sylvain GAREL
Mme Roxane DECORTE
Mme Claude-Annick TISSOT
M. Christophe GIRARD
Mme Nicole BORVO
M. Pascal CHERKI
M. Alain MORELL
Mme Dominique BAUD

Ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DRH 29 G.

Mme Anne HIDALGO

Ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASES 550 G.

Mme Anne-Christine LANG
M. Gilles ALAYRAC
M. Jacques DAGUENET
M. François ASSELINEAU
M. François FLORES

Ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH-DASES 15 G.

M. Jean-Pierre CAFFET
M. Jean-Yves MANO
M. René DUTREY
M. Pierre MANSAT
M. François LEBEL
Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE

Ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 13 G.

Membres présents :

MM. Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, François ASSELINEAU, David ASSOULINE, MmeS Marie-Thérèse ATALLAH, Danièle AUFFRAY, MM. Jean-Yves AUTEXIER, Eric AZIÈRE, Mmes Nicole AZZARO, Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, Véronique BALDINI, Violette BARANDA, MM. Jean-Charles BARDON, Didier BARIANI, Mmes Corine BARLIS, Dominique BAUD, MM. Denis BAUPIN, Jean-Pierre BECHTER, Mme Geneviève BELLENGER, MM. Hervé BENESSIANO, Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, MM. Jean-François BLET, Serge BLISKO, Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, M. Jack-Yves BOHBOT, Mmes Nicole BORVO, Khédija BOURCART, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Mme Colombe BROSEL, MM. Michel BULTÉ, Christian CABROL, Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, MM. Christophe CARESCHE, Pierre CASTAGNOU, Mmes Nicole CATALA, Jeanne CHABAUD, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, M. Francis COMBROUZE, Mme Myriam CONSTANTIN, MM. Yves CONTASSOT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Jacques DAGUENET, Claude DARGENT, Mme Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Laurent DOMINATI, Mme Laurence DOUVIN, M. Tony DREYFUS, Melle Laurence DREYFUSS, Mmes Véronique DUBARRY, Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, Mme Martine DURLACH, MM. René DÜTREY, José ESPINOSA, Eric FERRAND, Mme Mireille FLAM, M. François FLORES, Mmes Françoise FORETTE, Elisabeth de FRESQUET, MM. Jean-Pierre FRÉMONT, Alexandre GALDIN, Yves GALLAND, René GALY-DEJEAN, Gilbert GANTIER, Sylvain GAREL, Pierre GATIGNON, Mmes Catherine GÉGOUT, Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Philippe GOUJON, Mmes Marie-France GOURIOU, Moïra GUILMART, Isabelle GUIROUS-MORIN, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Danièle HOFFMAN-RISPAL, Mmes Halima JEMNI, Pénélope KOMITÈS, Brigitte KUSTER, M. Philippe LAFAY, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG, Elisabeth LARRIEU, MM. Alain LE GARREC, René LE GOFF, Christian LE ROUX, Mme Anne LE STRAT, MM. Gérard LEBAN, François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Christophe LEKIEFFRE, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Alain LHÔSTIS, Mmes Laëtitia LOUIS, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Mmes Géraldine MARTIANO, Marie-Pierre MARTINET, Sandrine MAZETIER, Sophie MEYNAUD, MM. Alain MORELL, Christophe NAJDOVSKI, Melle Charlotte NENNER, M. Olivier PAGÈS, Mme Françoise de PANAFIEU, M. Jean-François PERNIN, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Cécile RENSON, M. Gérard REY, Mmes Hélène RIMBERT, Marielle de SARNEZ, MM. Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Mylène STAMBOULI, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Karen TAÏEB, MM. Pierre-Christian TAITTINGER, Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, M. Jean VUILLERMOZ.

Excusés :

Mme Edwige ANTIER, M. Jean-Louis ARAJOL, Mme Clémentine AUTAIN, M. Edouard BALLADUR, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Xavier CHINAUD, Mmes Anne KALCK, Mme Brigitte MARIANI, MM. Jean-Pierre PIERRE-BLOCH, Bernard PONS, Jacques TOUBON.

Table des matières

<p>Adoption de comptes rendus. 2</p> <p>2007 DDEE 99 G Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention avec l'association "Paris initiatives entreprises" (8e) prévoyant l'attribution d'une participation au fonctionnement et le versement d'une cotisation d'adhésion à l'association. - Montant : 300.000 euros..... 2</p> <p>DRH 31 G Modification de l'allocation prévoyance santé. 2</p> <p>2007 DRH 39 G Modifications de certaines dispositions statutaires applicables aux corps d'assistants socio-éducatifs, manipulateurs d'électro- radiologie médicale et personnel de rééducation du Département de Paris..... 2</p> <p>Vœu n° 3 G déposé par les groupes "Les Verts", socialiste et radical de gauche et communiste, relatif à la prise en charge des exilés dans le 10e arrondissement, particulièrement les mineurs exilés adopté à l'unanimité par le Conseil du 10e. 3</p> <p>Vœu n° 3 G bis déposé par l'Exécutif..... 3</p> <p>DASES 546 G Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer une convention avec l'association "Quadra" relative à la mise en place et à l'animation d'un atelier intitulé "parcours de revalorisation de soi" en direction d'allocataires du RMI. 3</p> <p>2007 DASES 568 G Programme Départemental d'Insertion. - Renouvellement de la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris pour la gestion de l'allocation logement complémentaire en faveur des bénéficiaires parisiens du RMI. 4</p> <p>2007 DASES 583 G Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer avec l'association "Emmaüs" une convention pluriannuelle relative au financement de son activité de maraude dans le secteur des 9e, 10e, 18e et 19e arrondissements, et fixation de la participation financière du Département de Paris au budget de fonctionnement de cette action au titre de l'exercice 2008..... 5</p> <p>2007, DASCO 75 G - Approbation du changement de dénomination du collège Fontaine au Roi situé 61, rue de la Fontaine-au-Roi (11e) en collège Lucie Aubrac..... 7</p> <p>2007, DPA 75 G - Approbation du principe d'indemnisation de la Société EIFFAGE CONSTRUCTION PARIS PATRIMOINE dans le cadre des travaux d'extension et de restauration du groupe scolaire composé du collège Dolto 354, rue des Pyrénées et de l'école élémentaire 104, rue de Belleville (20e). -</p>	<p>Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer le contrat de transaction correspondant..... 8</p> <p>2007 DASES 414 G - DF 29 G - Budget primitif des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance au titre de l'exercice 2008. 8</p> <p>2007, DF - DRH 28 G - Créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services départementaux au titre de 2008. 8</p> <p>2007, DF 20 G - Budget primitif du Département de Paris d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2008. 8</p> <p>2007 DF 20-1° G - Budget d'investissement du Département de Paris pour 2008..... 8</p> <p>DF 20-2° G - Budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2008..... 9</p> <p>-2007 DF 21 G Individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif d'investissement du Département de Paris pour 2008..... 9</p> <p>Observations relatives à l'ordre du jour. 9</p> <p>Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général dans divers organismes. 9</p> <p>Adoption, par un vote global d'approbation, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription..... 9</p> <p>Votes spécifiques. 10</p> <p>Membres présents : 12</p> <p>Excusés : 12</p>
---	--